

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

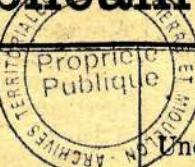
PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.	
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00	
Union Postale	
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00	

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes.....	3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus.....	0 fr. 40

Saint-Pierre Port Franc

Aux grands maux, les grands remèdes

Comme conséquence de la cession du French-Shore sans retrait du Bait-Act, notre colonie s'en va à une ruine certaine par ne plus avoir ni de pêche ni de commerce d'exportation.

Cette perspective, c'est la misère, c'est le moyen de crever de faim, ou tout au moins de languir par des privations de toutes sortes.

Nos gouvernans ne doivent pas se figurer à quelle extrémité la colonie se trouve réduite à la façon dont ils font la sourde oreille aux secours qui sont demandés.

C'est cependant une bien triste réalité que nous traversons et notre seul espoir était que le gouvernement démocratique de la France aurait eu pitié d'une poignée de colons en ne les sacrifiant pas à l'appétit vorace et égoïste de l'Angleterre qui veut tout absorber.

Malgré nos ardents défenseurs, le résultat a été tout autre et nous voici découragés en face de la triste réalité qui nous est faite : la misère en perspective : Que faire ?

Que faire est le grand point d'interrogation que l'on doit se poser, mais que l'on doit se mettre en mesure de résoudre.

Puisque nos voisins ont voulu par égoïsme nous acculer à cette triste situation et nécessité, c'est à eux d'en subir les conséquences quelles qu'elles soient.

Pour arriver à ce résultat rénovateur, il faut faire Saint-Pierre **port franc** dans toute l'acceptation du mot : c'est à dire, pas de droits de navigation et pas de droits d'entrée sur les marchandises de toute provenance, de manière à ce que Saint-Pierre devienne un vaste entrepôt, si l'on veut même, le pourvoyeur de tous les fraudeurs, nos voisins. Que nous importe ce que peuvent en être les conséquences ! Nous n'avons pas mission d'être les gardiens de la morale et de la vertu civique de nos voisins ; nous n'avons pas la prétention de nous

faire leurs éducateurs, ou leurs agents ; nous l'avons payé trop cher ce désintéressement chevaleresque.

Quels sont donc les inconvénients et les obstacles à ce que Saint-Pierre devienne **port franc** ?

Les seuls que l'on puisse envisager résident dans la suppression des recettes provenant des droits supprimés. A cette suppression radicale susceptible de produire un revirement non moins radical, il faut opposer cette autre suppression latente qui va provenir petit à petit de l'anéantissement de notre commerce, de notre état de marasme. Il y a donc à faire le choix, ou de faire un sacrifice productif, ou de se laisser aller aux événements qui les imposeraient à brève échéance.

A quoi servent uniquement ces recettes qui deviennent de plus en plus aléatoires par se ressentir du malaise général ? A entretenir une administration beaucoup trop nombreuse, beaucoup trop coûteuse pour administrer 6,000 habitants, qui eux misèrent pour subvenir à ces frais d'administration. Quel en serait le remède ? il faudrait en arriver à une administration rudimentaire composée, comme disait l'inspecteur Guillard, de quatre hommes résolus et d'un caporal encore plus résolu.

Naturellement c'est un bouleversement de fond en comble, n'est-il pas grand temps qu'il se produise quand on a la honte d'avouer que notre organisation coloniale date de 1844, du temps de Louis Philippe. C'est dire que depuis on s'est à peine occupé de nous que pour nous octroyer des franchises que l'on nous donnait d'une main pour nous les retirer de l'autre.

Pourquoi sacrifier la sécurité de l'avenir à quelques privilégiés ? pourquoi encore les bienfaits du souffle de l'esprit nouveau ne se sont ils pas étendus jusqu'à nous ?

La routine est le fait de gens qui, ou sans énergie ou sans intelligence, se cantonnent dans une inertie d'autant plus coupable que leur responsabilité est grande.

A quoi sera par ailleurs de se faire un épouvantail des primes dont quelques spéculateurs seuls ont su se faire une spécialité ; elles sont votées pour dix

ans et dans dix ans où serons-nous avec le péril qui nous menace ; au train où marchent les événements, où serons-nous ? Peut-être le plus effroyable des cataclysmes nous aura-t-il fait disparaître ? peut-être au contraire, serons-nous devenus comme bien d'autres de paisibles citoyens Américains, jouissant de l'expansion que ce grand peuple infiltre à tout ce qui l'entoure.

En ce moment, il n'y a qu'un moyen de salut, il faut s'y lancer à corps perdu sans se laisser arrêter par des : mais par ci, mais par là, qui ne conduisent qu'à des demi-mesures, lesquelles ne produiront à leur tour qu'une sorte de gâchis. En un mot, quand le moment est venu, il faut savoir être révolutionnaire malgré soi et par nécessité pour mettre fin à un état de choses préjudiciable.

L'avenir de Saint-Pierre n'a d'autre perspective de relèvement que dans la création d'un **port franc** en faisant table rase de toutes les difficultés d'exécution. Si on ne veut pas en arriver là, comme on n'a pas le droit de nous faire crever de faim, que l'on nous vendre, comme la Louisiane, aux Américains, qui eux sauront tirer parti de la situation exceptionnelle de Saint-Pierre, sans avoir souci de froisser ou de ne pas froisser messire John Bull.

Une nouvelle étude sur Victor Hugo

Depuis tantôt vingt ans que Victor Hugo est mort, le nombre est considérable des études qui lui ont été consacrées. Certes, de tout temps, le poète a occupé et passionné la critique ; mais par cela même que les contemporains se sont enthousiasmés ou irrités à son sujet et ont mené pour ou contre lui l'assaut de leurs préférences bruyantes, on peut dire que, lorsqu'il s'éteignit plein de jours et de gloire à l'âge de quatre-vingt-trois ans révolus, le 22 mai 1885, Hugo n'avait pas encore rencontré le juge qu'il méritait. Il l'a maintenant, ou plutôt il en a toute une pléiade, et très brillante.



au début de son nouveau livre, M. Edmond Huguet passe en revue la liste des critiques qui, depuis moins d'un quart de siècle, se sont mesurés avec le géant. « Ma reconnaissance — dit-il, en son avant-propos, — est due aux écrivains qui ont parlé de Victor Hugo, surtout à Maurice Guyau, Emile Hennequin, Renouvier; à MM. Emile Blémont, Brunetière, Gaston Deschamps, Doumic, E. Dupuy, Faguet, Lanson, J. Lemaitre, Mabilleau, Rigal, Stapfer. Leurs livres et leurs articles m'ont souvent aidé à comprendre le poète ».

Sans doute, M. Huguet est redévable à ses devanciers de toute la somme de réflexions ingénieuses ou profondes qu'ils ont accumulées au cours de leurs travaux sur Victor Hugo. Mais sa critique, à lui, est originale, car elle est conçue dans un esprit tout à fait différent de celui qui inspira ses prédecesseurs. Tandis, en effet, que ceux-ci ont enfermé dans leurs essais l'œuvre entière du poète, ou du moins des parties essentielles de cette œuvre, M. Huguet a délibérément limité son effort à l'étude de certaines particularités de la « forme », du style, des métaphores de Victor Hugo. En un mot, les auteurs dont il parle ont fait de la critique philosophique et littéraire; lui, au contraire, il vise à une critique proprement scientifique, et, si j'ose dire, philologique.

C'est d'ailleurs ce qui constitue, en même temps que l'originalité de son travail, sa valeur hors de pair. « Ce livre, — nous confesse très simplement M. Huguet, — n'est pas autre chose qu'un musée. Le commentaire n'est là que pour justifier le classement. » Mais il ne faut pas se laisser prendre à la modestie de cette déclaration. Si j'admetts que le livre de M. Huguet n'est qu'un musée, j'ajoute bien vite c'est un musée dont le guide est perpétuellement présent aux côtés du visiteur pour lui donner l'explication et lui révéler le prix des richesses qui défilent sous ses yeux. Et cette manière d'accompagner le public dans un musée n'est peut-être pas ce que l'on appelait autrefois de la critique, au sens où l'entendaient les pédants du siècle dernier qui régentaient la littérature; mais c'est la seule façon d'exposer scientifiquement le mérite intrinsèque d'une œuvre et de remplacer la rhétorique d'autan par une vivante et substantielle critique du texte des écrivains.

Par là, le livre de M. Huguet est d'une portée considérable, d'une signification très haute et d'une incontestable nouveauté. Pour la première fois, la science de l'exégèse s'empare de Victor Hugo et nous le fait apparaître réellement, mieux que par des moyens oratoires, comme le plus prodigieux visionnaire que la poésie française ait jamais connu.

Quand Victor Hugo voit ou imagine un objet, — écrit M. Huguet, — il en distingue nettement la forme et la définit géométriquement; il en rapproche d'autres objets semblables; puis un détail accessoire, une idée dominante, déterminent son choix entre les divers points de comparaison.

Et ailleurs:

Victor Hugo se plaît surtout à donner la vie aux choses inanimées, à reconnaître dans les rochers des formes d'animaux ou des profils humains, à faire des arbres, des maisons, des vaisseaux, des montagnes, autant de spectres, effrayants au crépuscule, à chercher jusque dans les nuages, et même au milieu des astres, des figures étranges et fantastiques.

Ailleurs encore:

Il conçoit l'enchaînement logique et ininterrompu de l'être, qui de la pierre remonte à Dieu.

Tous ces commentaires très discrets du critique, — on pourrait même reprocher à M. Huguet d'intervenir trop rarement auprès de ses lecteurs, comme s'il craignait d'influencer sur leur jugement, — tous ces commentaires sont appuyés sur des textes extrêmement nombreux et décisifs qui mettent en pleine lumière les métaphores variées et prodigieuses de Victor Hugo.

Les métaphores de Victor Hugo! Il faut en parcourir le dénombrement dans l'ouvrage de M. Huguet pour en apercevoir l'étendue et en discerner la valeur. Toutes les formes où se fixe la vision du poète sont ici classées avec une rigoureuse méthode et clairement cataloguées. Qu'on lise les chapitres sur *la nature de la vision* chez Victor Hugo, sur *les formes géométriques*, sur le règne végétal et sur le règne animal, sur l'architecture, sur *les symboles et les antithèses*, et l'on comprendra, selon l'expression de M. Huguet, combien les métaphores et les comparaisons du poète sont naturelles et spontanées. « Elles procèdent d'une façon nécessaire et logique de la nature de l'impression visuelle, des habitudes, de l'imagination, et même des conceptions philosophiques du poète. »

J'ai dit bien imparfaitement le mérite du travail de M. Huguet. Mais je me console de cette insuffisance en songeant que l'éloge du distingué professeur de l'Université de Caen n'est plus à faire.

Depuis près de dix ans qu'il appartient à notre Faculté des Lettres, M. Edmond Huguet s'est placé sans bruit, par le seul mérite de ses savantes études, à un rang éminent dans l'estime de ses collègues et de ses élèves. Il est de ceux qui font le plus d'honneur à l'enseignement français par l'excellence de leur méthode scientifique et l'irréprochable tenue de leur critique conscientieuse. On l'aime et on l'écoute à l'égal des meilleurs parmi nos universitaires. Et c'est une joie pour un de ses anciens étudiants de le saluer ici très respectueusement.

EUGÈNE GRELÉ

Interdiction de la pêche de la Baleine

Nous lisons dans un journal de Terre-Neuve que la pêche de la baleine vient d'être interdite pour dix ans en Norvège.

Cette prohibition absolue a été prononcée à la suite des protestations des pêcheurs norvégiens de morue et de hareng qui ont démontré à leur gouvernement que depuis l'existence de l'industrie de la baleine leurs pêcheries de hareng et de morue avaient été détruites.

Les voilà les résultats ruineux constatés par l'expérience d'une industrie malfaisante, dont nous n'avons pas besoin de courir les risques pour achever notre ruine, puisque d'autres, dans les mêmes conditions que nous, en ont éprouvé tous les maléfices au point d'être obligés d'en prescrire l'abolition.

Ce qu'il y a de plus illogique dans cet article du journal Terre-Neuvien est de faire dire au capitaine Norvégien Knurden que la pêche de la baleine n'a rien à faire avec la pêche de la morue et du hareng. Cette déclaration d'un sollicitant à être autorisé à fonder un établissement similaire en Nouvelle-Ecosse est aussi suspecte que celle de M. Rismuller, qui voudrait nous faire admettre que son industrie serait susceptible de rétablir notre état de prospérité de pêche.

Comment se ferait-il alors que le gouvernement norvégien aurait pris une mesure aussi grave de l'interdire pendant dix ans à ses nationaux; dix ans c'est pour toujours.

LES CONSTRUCTIONS EN CIMENT ARMÉ

Nous relevons dans un ouvrage spécial sur le ciment armé, par M. Lavergne, ingénieur des mines et ancien élève de l'école polytechnique, les inconvénients ci-après:

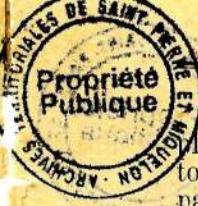
• La variabilité de résistance des bétons, que maints essais ont mis en évidence, est certainement liée au mode d'exécution des ouvrages; on ne saurait surveiller de trop près la façon dont le béton est préparé, appliqué, pilonné, séché.

Elle dépend aussi de la nature des matériaux employés. Si on ne dispose pas de substances bien connues, il faut se livrer à des essais comparatifs pour déterminer aussi exactement que possible leur valeur par rapport à celle des matériaux bien expérimentés.

Enfin on remédiera à cette variabilité de résistance par une surépaisseur des murs.

Les deux objections que nous venons d'examiner sont celles que l'on élève le plus légitimement contre l'emploi du ciment armé. Elles ne sont pas les seules.

On n'a pas oublié ce que nous avons dit sur l'influence néfaste des variations de température, quand les ouvrages sont exposés aux intempéries, qui peuvent provoquer des fissures plus ou moins graves.



Une chose qu'on ne peut nier non plus, c'est que la mise en œuvre du béton exige des ouvriers expérimentés, parce qu'elle ne comporte pas la médiocrité.

Par suite de l'insuffisance de la théorie on est tenu, pour satisfaire aux exigences de la sécurité, de réserver une marge considérable et d'augmenter les épaisseurs des ouvrages au delà des limites nécessaires. Malgré cela, les calculs semblent parfois en défaut: **des catastrophes restées assez mystérieuses**, (car la lumière ne se fait pas toujours à leur endroit comme il serait désirable) laissent planer sur la solidité du ciment armé des doutes préjudiciables. En attendant que les méthodes de calcul aient acquis plus de rigueur, il faut continuer à donner aux ouvrages des épaisseurs considérables. Il est permis de penser que les catastrophes que l'on a déplorées sont dues à l'inobservation de ces mesures de sécurité, comme aussi au manque de soins dans la fabrication des ouvrages.

Après cet exposé, relevé dans un ouvrage technique, on ne viendra pas dire que nous sommes des gens de parti-pris et que nous puissions nos objections dans le domaine fantaisiste. Déjà nous avions cité l'opinion d'un ingénieur canadien dès qu'il a été question de ciment armé. Cette fois, nous mettons en évidence les critiques d'un ingénieur français, sorti de l'école polytechnique. Que faudra-t-il de plus pour convaincre nos détracteurs que M. l'abbé Légasse se fiche de nos existences? **La catastrophe elle-même.**

LA RÉUNION

DES

Armateurs à la grande Pêche.

La réunion annuelle des armateurs a eu lieu, hier, à l'arsenal de la marine, à St-Servan. M. Rougnon de Mestadier, administrateur en chef de la marine présidait, ayant pour assesseurs M. M. Kerloch de Kéribis, commandant de la station navale de Terre-Neuve, et Pottier, administrateur à Saint-Malo.

M. Guibert, armateur à Saint-Servan, ayant fait observer que par suite de l'abandon de la côte Ouest de Terre-Neuve, les armateurs au French-Shore ne sont plus, de droit, membres du bureau, l'assemblée désigne M. M. Guibert et Huet pour y prendre place.

Le commandant de Kéribis expose que, pour parer au nouvel état de choses créé par le nouveau traité franco-anglais, il demande à l'assemblée d'étudier avec lui la question de la boëtte conservée et transportée par des appareils et bateaux frigorifiques.

M. Clément, armateur à Saint-Pierre, dit qu'il est allé étudier la question sur place à la Nouvelle-Ecosse et à Terre-Neuve. Comme l'ont soutenu très justement les députés et les sénateurs bretons, l'approvisionnement par frigorifique est impossible. La quantité nécessaire, on ne pourra jamais, en avril, se la procurer. Le coût du transport dépasserait cinq fois les bénéfices annuels que procure la pêche.

Une seule boëtte peut, après congélation, être encore propre à la pêche: l'en-cornet. Or, le manque d'en-cornet, depuis quelques années, est justement une des causes de la mauvaise pêche. Comment en conserver, si on n'en a pas suffisamment, même à l'état frais?

L'assemblée convient unanimement que le boëtage par le hareng conservé en frigorifique est une véritable hérésie.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen de l'hygiène et de la nourriture des pêcheurs. Un membre fait observer que la mortalité par maladie, proportionnellement au nombre des pêcheurs, est moindre que dans les garnisons de France les plus favorisées sous le rapport de la santé.

Pour la ration d'alcool, à l'unanimité, l'assemblée décide d'accepter la « suppression totale » de la ration d'eau-de-vie à bord des bateaux-pêcheurs, si l'administration veut prendre la responsabilité de cette mesure.

Un membre fait observer que, de l'alcoolisme français, l'Etat retire 700 millions de rente et qu'il y a lieu de réglementer les débits de boissons, leur multiplication étant la cause unique de l'alcoolisme chez les marins.

Le président appelle l'attention de l'assemblée sur les commissions de visite des navires et demande s'il n'y aurait pas lieu, vu le nombre des pertes de navires, de réformer la composition de ces commissions.

Plusieurs membres font observer que les visites de navires sont régulièrement et sévèrement faites et que pas un seul des 300 navires partant en pêche ne s'est perdu au printemps. Ils appellent, au contraire, l'attention de l'administration sur les faits très graves constatés à Saint-Pierre. Des navires ont été percés à coups de tarrière par des marins sans conscience qui ne pensaient, en fin de campagne, qu'à toucher l'indemnité de rapatriement que verse la marine à tout matelot dont le bateau est coulé.

Le bureau déclare prendre en considération l'observation.

M. de Kéribis demande si les armateurs du French-Shore présents pourraient lui indiquer quelle serait la base de leurs réclamations basées sur l'abandon forcé de leur industrie.

M. Saint-Mieux, armateur à la côte, dit que d'accord avec tous ses confrères, il demande qu'au moins en ce qui concerne les marins, l'indemnité soit fixée et versée le plus tôt possible. Leur situation, en effet, est précaire, car beaucoup d'entre eux vont se trouver sans aucun emploi, surtout cette année.

Le commandant et les administrateurs s'engagent à tout faire pour hâter la solution demandée pour des gens aussi dignes d'intérêt.

Les armateurs au French-Shore déclarent qu'ils baseront leurs demandes sur: 1^e La valeur de leur matériel, devenu inutile et resté à la côte; 2^e Sur la valeur du bénéfice moyen dont ils profitent par leur travail.

Ils justifiaient de leurs demandes au moyen de leurs livres commerciaux régulièrement tenus.

Le bureau approuve ces bases de demandes qu'il trouve équitables.

Extrait du Petit Journal

Nouveau journal et journaliste

Depuis quelque temps, on nous affirme et on nous insinue à chaque instant que nous allons être honoré d'avoir un confrère. Nous savons gré à ces amis de l'intérêt qu'ils nous portent en connaissance de cause, c'est le vrai moyen, et ils le savent, de nous faciliter notre tâche, de nous la rendre en quelque sorte plus agréable et plus attrayante, car nous ne sommes pas de ceux qui fuient la discussion parce qu'ils ont peur de ne pas être capables de la soutenir autrement que par des arguments ad hominem.

Véritablement nos adversaires de parti pris se font un réel besoin de se défendre, nous le comprenons sans peine. Et ils ont raison de recourir aux lumières d'un licencié ès lettres, d'abord pour en profiter ce qui leur sera très-salutaire, ensuite pour cette pauvre Vigie ce n'était pas du journalisme qu'elle faisait d'insérer cet entassement indigeste de lettres encadrées de blancs à n'en plus finir, et dont la lecture devait fastidieuse aux plus attentifs comme aux plus courageux.

Au moins avec un licencié ès lettres, qui fera le pendant à notre collaborateur, M. Grelé, qui est docteur ès lettres, nous pourrons nous régaler de bonne et saine littérature, avantage que nous ne pouvons offrir personnellement à nos lecteurs, à moins que par exception l'on autorise M. Picandet à nous octroyer tous les grades universitaires qui, hélas! nous manquent complètement.

A cette infériorité près, dont nous reconnaissions les désavantages, nous convierons quand même notre nouveau confrère à la défense des intérêts généraux de la colonie et à y apporter la même désinvolture et le même désintéressement dont nous avons toujours fait preuve.

AUTOUR de la question du French-Shore

Au comité des armateurs de France

Le Conseil de direction du Comité central des Armateurs de France a tenu

sa réunion mensuelle au siège du Comité Central, 16, rue Chauveau Lagarde, le vendredi 16 décembre, sous la présidence de M. André Lebon.

Le Conseil examine la situation créée aux armateurs à la grande pêche à Terre-Neuve par l'approbation de l'accord anglo-français sans les garanties concernant le libre achat de la boëtte, que le Comité Central avait demandé d'y faire inscrire. Celui-ci, prenant acte des déclarations du Ministre des Affaires Etrangères, va s'efforcer de faire préciser ces garanties par l'action diplomatique. Il est heureux d'avoir le précieux concours d'un grand nombre de membres du Parlement et en particulier de l'Amiral de Cuverville.

Monsieur Rispal, 67, rue du Rocher.
Paris

Monsieur le Sénateur,

J'ai l'honneur de vous adresser les plus sincères remerciements du Comité central des Armateurs de France pour la manière énergique dont vous avez défendu la pêche française de Terre-Neuve dans la discussion au Sénat de l'accord franco-anglais.

Le Comité central des Armateurs de France a conscience d'avoir fourni aux membres du Parlement tous les documents de nature à les éclairer d'une façon complète sur la question. Nous avons indiqué comment 12,000 inscrits maritimes vont être privés de leur gagne-pain, nous avons montré qu'un élément permanent de discorde existera entre sujets anglais et sujets français aussi longtemps qu'un traitement d'exception enlèvera à nos pêcheurs le droit de s'approvisionner librement de boëtte sur toutes les côtes de Terre-Neuve. Les intérêts de nos marins sont donc sacrifiés en même temps que l'entente cordiale se trouve menacée maintenant que le texte actuel de l'accord a été approuvé sans réserves.

Votre patriotisme n'a pas manqué d'apercevoir ces funestes conséquences, et vous les avez dénoncées à la tribune française avec l'autorité de votre situation et de votre talent.

Je suis heureux de vous exprimer, à cette occasion, la vive reconnaissance de tous les armateurs français.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Président, ANDRÉ LEBON.

La satisfaction des Terre-Neuviens

On mandate de Londres :

Le ministre des colonies reçoit du gouverneur de Terre-Neuve, le télégramme suivant :

« Mes ministres désirent que je fasse tenir par votre intermédiaire à S. M. le roi Edouard, l'expression de la satisfaction respectueuse et humble que leur fait éprouver le grand avantage conféré au peuple de la colonie par le traité anglo-français, dont Sa Majesté a été le principal promoteur. Ils expriment aussi leur satisfaction au gouvernement de la Métropole, qui a protégé,

dans une si large mesure, les intérêts de la colonie, au cours de négociations hérissées de tant de difficultés. »

Le ministre des colonies a répondu en disant que la conclusion de la convention a causé à roi une grande satisfaction ; que Sa Majesté est très heureuse d'apprendre que vos ministres formulent une si chaude appréciation des avantages que la convention a pour objet de conférer à l'antique colonie que vous gouvernez.

De leur côté, les ministres de la métropole remercient vos ministres de la façon dont ils apprécient la conduite des négociations.

Quand une convention est avantageuse pour une partie, c'est qu'elle ne l'est pas pour l'autre. Si donc la colonie de Terre-Neuve se réjouit, nous n'avons pas lieu d'en faire autant.

D'autre part, M. Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, vient d'adresser la lettre suivante au ministre des affaires étrangères :

« Monsieur le ministre,

« Je désire vous poser une question au sujet des félicitations que le Parlement de Terre-Neuve et le gouvernement anglais échangent à l'occasion de l'accord que vous avez signé.

« Veuillez agréer, etc. »

On annonce que M. Denys Cochin se propose d'adresser à M. Declasse une question sur le même sujet.

ANNONCES & AVIS

Compagnie française de navigation à vapeur

CYP. FABRE & Cie

LE VAPEUR BURGUNDIA (ou autre)

Partira directement de St-Malo pour Saint-Pierre-Miquelon, à la demande des armateurs, vers le 25 Mars 1905.

La date exacte sera fixée ultérieurement.

Le nombre des passagers étant limité, les équipages et autres passagers sont invités à se faire inscrire sans retard.

Traitements et nourriture conformables assurés, comme précédemment, aux passagers de toutes classes. Ce vapeur connu et apprécié des passagers, offre la plus grande sécurité.

A. GREZET, AGENT

N.B.—A St-Malo. M. A. Gruénais se charge de la réception et de l'embarquement des marchandises.

A VENDRE

UNE MAISON A ÉTAGE

Sise au haut de la rue de l'Hôpital

Connue sous le nom d'ancienne maison Fitzgerald.

FACILITÉ DE PAIEMENT

S'adresser à M^{me} V^e BOUVIER

A LOUER

UNE MAISON D'HABITATION

Avec écurie, jardin-potager et prairie

SISE RUES ANGE-GAUTIER ET BRUSLÉ

A VENDRE

Un bureau acajou. — Une bibliothèque vitrée. — Un buffet de salle à manger. — Un ameublement de chambre à coucher.

S'adresser à M. G. Lamusse

A VENDRE

SEIZE ACTIONS

De la Manufacture française
DE BISCUIT

S'adresser chez M. F. LEBUF

LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

La réunion des membres de la Ligue qui devait avoir lieu ce soir à l'hôtel Joinville, est renvoyée au 18 janvier à 8 h. 1/2 du soir.

Nous rappelons que cette réunion sera consacrée à une conférence-lecture sur les Châtiments et à l'audition de diverses œuvres musicales et poétiques.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

